

BONNAC LA COTE

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2015

COMPTE RENDU

DELIBERATIONS :

- Personnel Communal : les agents techniques intervenants sur la voirie publique pour le compte de Limoges Métropole auront droit, comme les agents des autres communes adhérentes, à l'indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants. Cette indemnité sera versée, dans un premier temps, par la commune de Bonnac la Côte et remboursée ensuite par Limoges Métropole.
- La commune assure la livraison des repas auprès des enfants fréquentant le Multi Accueil au prix de 3.29 € l'unité.
- Travaux d'urgence réalisés sur la voie publique : lorsque les agents devront intervenir en urgence sur la voie publique suite à la chute de végétaux provenant de parcelles privées riveraines, un forfait de 840.32 € correspondant à l'intervention de deux agents et de deux engins d'enlèvement sera mis à la charge des propriétaires « défailants ».
- Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'aménagement de places de stationnement (y compris équipements annexes) près du futur lieu départemental de marche nordique. Emplacement mutualisé avec tous les autres types de randonnées ou pratiquants : pêche, loisirs divers, ...
- La Commune de Bonnac la Côte a fait le choix d'adhérer au groupement de commandes, mis en place par le SEHV, pour l'achat d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2016 pour les abonnements supérieurs à 36 kilowatts..

INFORMATIONS et COMMUNICATIONS DIVERSES :

- Le contrat enfance jeunesse a été signé avec la CAF de la Haute-Vienne. En terme d'occupation, le Multi Accueil est maintenant complet avec 30 enfants inscrits.
- Il est fait un point sur l'opération « élagage » par les riverains en bordure des voies communales. Une relance sera prochainement faite avec mise en demeure.
- L'appartement communal situé au-dessus de la Poste est loué depuis le 1^{er} mars dernier.
- L'étang communal a retrouvé son niveau habituel en eau et pourra accueillir les pêcheurs à compter du 1^{er} mai prochain.
- Dans le cadre de l'ouverture prochaine du gymnase certaines personnes se sont manifestées afin de créer diverses associations sportives.